

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

n° 2023.03.01.001B

L'an deux mille vingt-trois, le 1<sup>er</sup> mars, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à 8 heures 30, dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de ville à Blaye, sous la présidence de Monsieur Denis BALDÈS, Président du Syndicat Mixte,

**Date de la convocation** : 23/02/2023

**Nombre de membres en exercice** : 8

**Secrétaire de séance** : M. Sébastien TRÉBUCQ (CDC de Blaye)

**Membres du Bureau présents (6)** : Mmes Djérad-Payen MF. et Héraud L., Mrs Baldès D., Gandré A., Rodriguez R. et Trébucq S.

Nombre de membres en exercice	8	Nombre de votes exprimés	6
Nombre de membres présents	6	Votes : pour	6
Nombre de pouvoirs	0	contre	0

### **RAPPORT N°1 : AVIS SUR LA DECLARATION DE PROJET D'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES GIRONDE SYNERGIES VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN DE BLAYE (A. GANDRE)**

Considérant la délibération n°2021.06.23.002B du Bureau du Syndicat Mixte en date du 23 juin 2021, émettant un avis favorable sur la déclaration de projet portant sur l'extension de la zone d'activités économiques du Parc Gironde Synergies et la mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint-Aubin de Blaye,

Vu la saisine du Syndicat Mixte en tant que Personnes Publiques Associées par la Communauté de communes de l'Estuaire en date du 12 janvier 2023, en application de l'article L153-54 2° du Code de l'Urbanisme, pour procéder à un examen conjoint du projet lors d'une réunion prévue le 7 mars, à l'appui d'un nouveau dossier,

Considérant que ce nouveau dossier apporte des compléments et des précisions sur les points suivants :

- Le volet des mesures de compensation a été précisé dans le cadre de l'application de la séquence Eviter-Réduire-Compenser. Trois sites de compensation ont été identifiés par la Communauté de communes pour y réaliser des actions de remise en état.
- Le projet de développement sur l'extension Nord est à présent connu ; elle accueillera la plateforme d'exploitation de l'entreprise Vinéa Energies qui a une activité de valorisation énergétique des coproduits de la vigne, s'inscrivant bien dans les orientations du Parc Gironde Synergies.
- Des adaptations ont été apportées au dossier initial suite à la première consultation des Personnes Publiques Associées en 2021 (adaptation de la notice suite aux avis des PPA et aux mesures complémentaires de l'étude d'impact, intégration de l'évaluation environnementale du projet d'extension à la déclaration de projet).

Considérant que ce nouveau dossier ne modifie ni sur le fond et ni de manière significative le projet,

**Décision** : Le Bureau, après discussion, à l'unanimité :

- **Maintient** l'avis favorable émis en juin 2021 sur la déclaration de projet portant sur l'extension de la zone d'activités économiques du Parc Gironde Synergies et la mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint-Aubin de Blaye,

- **Décide** de confirmer la délibération n°2021.06.23.002B du Bureau du Syndicat Mixte en date du 23 juin 2021 dans sa rédaction initiale,
- **Autorise** Monsieur le Président à faire toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



SÉBASTIEN TRÉBUCQ

LE PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE



DENIS BALDÈS